

L'équipe des services communaux

Téléphone accueils périscolaires : 06 82 98 19 19
enfance.jeunesse@franquevillesaintpierre.com

A la restauration scolaire et/ou aux accueils périscolaires, il y a :

- les ATSEM
- les animateurs

Les réservations aux prestations restauration scolaire et accueils périscolaires se font uniquement via le portail famille.



Livret d'accueil

Ecole maternelle Lemonnier



Place Ragot
76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE

02 35 80 23 92

06 76 23 46 00

0762483@ac-normandie.fr

L'équipe de l'école

Le directeur : Adrien ZAJAC

Les enseignants : Catherine LEMAIRE

Marjory LEMIERE

Frédéric NO

Muriel SERIEYSSOL

Adrien ZAJAC

Lucie AUGER-DANDROY

Les ATSEM : Chrystèle HERAMBERT

Célia MAHIEUX

Cathy MENSIRE

Fanny VATINET

APELL

Association de Parents des Ecoles Louis Lemonnier



L'APELL, Association de parents d'élèves des écoles Louis Lemonnier, a pour but de participer aux moments importants de la vie scolaire ou d'organiser des événements (vente de crêpes, tombola pour la galette, vente d'objets, fête de l'école...) dans le but de récolter de l'argent pour nos écoles maternelle et élémentaire, ainsi que de créer un lien solidaire entre parents et enseignants.

Nous espérons pouvoir compter occasionnellement sur votre soutien pour que nos écoles puissent réaliser leur projet !



Les représentants de parents d'élèves

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école.



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Chaque parent peut voter et chaque parent peut se présenter sur une liste.

Le conseil d'école :

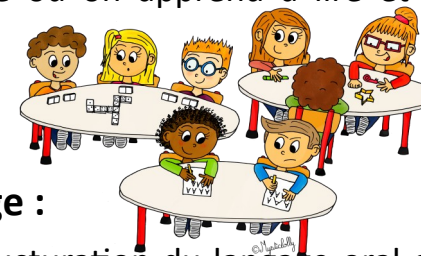
- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Programmes de l'école maternelle

L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous !

- > Une école qui s'adapte aux jeunes enfants
- > Une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage
- > Une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble

L'école maternelle est l'école où on apprend à parler. L'école élémentaire est l'école où on apprend à lire et à écrire.



5 domaines d'apprentissage :

- 1/ Le développement et la structuration du langage oral et écrit
- 2/ Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques
- 3/ Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- 4/ L'acquisition des premiers outils mathématiques
- 5/ Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets

Mes droits et mes devoirs

J'ai le droit de :

- apporter mon doudou et ma tétine
- jouer, dessiner, faire des puzzles...
- apprendre



J'ai le devoir de :

- arriver à l'heure
- être poli(e)
- faire de mon mieux

Pôle ressources / RASED

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, ERUN, enseignants-référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

Cette aide peut être sollicitée dans des situations complexes qui engendrent des difficultés au sein de la classe / de l'école.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est l'une des composantes de ce pôle ressources.

Tel de la psychologue scolaire :

Organisation de la journée

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30 - 8h35 : Accueil périscolaire

(8h35) 8h45 - 11h45 : Ecole

11h45 - 13h20 : Restauration scolaire

(13h20) 13h30 - 16h30 : Ecole

16h30 - 18h30 : Accueil périscolaire

Les accueils périscolaires et la restauration scolaire sont placés sous la responsabilité de la mairie. En cas de modification ou de question :

- Temps des accueils périscolaires (matin, midi, soir) et extrascolaires

—> enfance.jeunesse@franquevillesaintpierre.com

- Pour les menus, le fonctionnement spécifique à la cantine

—> restauration@franquevillesaintpierre.com

Les temps d'école sont placés sous la responsabilité des enseignants et du directeur. En cas d'information ou de question : communiquer via **Educartable**.

Quelques petits conseils pour sa première rentrée

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Arrivez à l'heure : le temps d'accueil est une activité à part entière.

Avant de le quitter, dites -lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher.

Le matin : un bisou, un câlin et laissez-le. Les larmes s'arrêteront rapidement.

Soyez là à l'heure de la sortie, larmes et pleurs seront évités.

Ne lui posez pas trop de questions quand il sort de l'école ; laissez-le raconter s'il a envie.

Quelques photos de l'école



Classes



Dortoirs



Toilettes



Salle de motricité



Cantine



Cour de
récréation